

NAO 2023

FIN DES NÉGOCIATIONS
ANNUELLES OBLIGATOIRES

Avec la constitution d'une Intersyndicale solide emmenée par la **CFDT**, CFE-CGC et FO nous avons obtenu un accord historique pour les rémunérations en 2023 ! Avec une inflation en 2022 à plus de 6,2%, nous avons négocié collectivement et arraché une enveloppe globale de **6,5%** !

La **CFDT** première Organisation Syndicale au sein de **Framatome** à joué pleinement son rôle pour obtenir des garanties significatives pour tous les salariés. Avec notre signature les mesures entreront en application en avril 2023 mais rétroactives en janvier.

Retrouvez dans le détail les budgets qui seront distribués :



Pour les OETAM

- Une Augmentation Générale de 4,4 %
- Un talon de 125 € représentant + de 0,5%
- Une Augmentation Individuelle de 1,3%
- Egalité Pro de 0,05 % de la masse salariale
- Maintien des compétences de 0,25 % de la masse salariale

Pour les Ingénieurs et Cadres

- Une Augmentation Générale de 3 %
- Une Augmentation Individuelle de 3,2 %
- Egalité Pro de 0,05 % de la masse salariale
- Maintien des compétences de 0,25 % de la masse salariale



En complément :

- Le salaire minimum porté à 2000 €
- Un budget prime exceptionnel de 1,8 %
- La prise en charge des forfaits de transport à 75 %
- Les mesures RQTH reconduites
- Abondement PEG de 300 € pour 400 € versés
- Abondement PERCO de 350 € pour 500 € versés

Au globale, l'ensemble des mesures 2023 représenteront plus de 30 millions d'euros pour Framatome...



NAO 2023

FIN DES
NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Afin de vous donner une meilleure visibilité des mesures obtenues, la CFTD vous donne à titre d'exemple les augmentations mensuelles possibles, avec l'Augmentation Générale seule et l'Augmentation Générale + Une Augmentation Individuelle.

POUR LES OETAM



SALAIRE MENSUEL DE BASE	MONTANT TALON	MONTANT AG	SALAIRE MENSUEL + AG €	SALAIRE MENSUEL SI AG + AI MOYENNE
1 780 €				2 000 €
2 000 €	125 €	88 €	2 125 €	2 151 €
2 200 €	125 €	97 €	2 325 €	2 354 €
2 400 €	125 €	106 €	2 525 €	2 556 €
2 600 €	125 €	114 €	2 725 €	2 759 €
2 800 €	125 €	123 €	2 925 €	2 961 €
3 000 €	125 €	132 €	3 132 €	3 171 €
3 200 €	125 €	141 €	3 341 €	3 382 €
3 400 €	125 €	150 €	3 550 €	3 594 €
3 600 €	125 €	158 €	3 758 €	3 805 €
3 800 €	125 €	167 €	3 967 €	4 017 €
4 000 €	125 €	176 €	4 176 €	4 228 €

SALAIRE ANNUEL DE BASE	MONTANT ANNUEL AG	SALAIRE ANNUEL + AG	SALAIRE ANNUEL SI AG + AI MOYENNE
36 530 €	1 096 €	37 626 €	38 795 €
40 000 €	1 200 €	41 200 €	42 480 €
45 000 €	1 350 €	46 350 €	47 790 €
50 000 €	1 500 €	51 500 €	53 100 €
55 000 €	1 650 €	56 650 €	58 410 €
60 000 €	1 800 €	61 800 €	63 720 €
65 000 €	1 950 €	66 950 €	69 030 €
70 000 €	2 100 €	72 100 €	74 340 €
75 000 €	2 250 €	77 250 €	79 650 €
80 000 €	2 400 €	82 400 €	84 960 €
85 000 €	2 550 €	87 550 €	90 270 €

POUR LES I/C



Vos élus **CFTD** vous souhaitent
de belles fêtes de fin d'année !

